

BOURSES ET PRETS D'ETUDES.

Nom et Prénom de l'Etudiant : **SEBUSEKURA Didace**

Année académique	Montant total de l'allocation	Liquidation			
		Montants		Références:	
		bourse	prêt	Décision ou Note	Ord. de paiement
1956-1957	Néant				
1957-1958	30.000				
	(20.000 bourse	8.333	4.167	D.822/40 du 30.12.57	0/0035 du 9.1.58
	10.000 prêt)	5.000	2.500	D.822/16 du 14.3.58	0/0355 du 20.3.58
		1.667	833	N.822/137 du 15.4.58	0/0512 du 22.4.58
		1.667	833	N.822/176 du 3.5.58	0/0603 du 13.5.58
		1.667	833	N.822/223 du 2.6.58	0/0703 de juin 1958
		1.666	834	N.822/263 du 2.7.58	0/0740 de juillet 58.
	Total	20.000	10.000		

Léopoldville, le

6. 1. 57

8ème DIRECTION GENERALE

2ème DIRECTION

2ème SECTION

N° 822/16

Objet : Bourse et prêt
d'études 1957-58.

A Monsieur SEBUSEKURA, Didace
Etudiant à l'Université Lovanium
B.P. 2158
LEOPOLDVILLE

Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse et prêt d'études pour l'année académique 1957-1958, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 20.000 F (VINGT MILLE FRANCS) et un prêt d'honneur d'un montant de 10.000 F (DIX MILLE FRANCS) vous sont alloués pour couvrir les frais de vos études universitaires au cours de l'année académique 1957-1958.

Un montant de 12.500 F vous sera versé incessamment, représentant le versement initial (5.000 F) et 3 versements de 2.500 F par mois pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1957.

Je rappelle à votre attention les dispositions du 3e alinéa du chapitre II des instructions provisoires et vous invite à remettre dès que possible au Recteur de l'Université le document dont question in fine du formulaire de demande de bourse relativement à l'année civile 1956 : déclaration de l'autorité territoriale relative à l'impôt de capitation ou déclaration du Service des Impôts indiquant le montant des revenus imposables.

Le montant de la partie de la bourse et du prêt afférente aux mois des 2e et 3e trimestres de l'année académique 1957-1958 (janvier 1958 à juillet 1958 inclus) sera liquidé mensuellement après réception de ce document.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service, J. AERTS,



117.

Minutée par :
L. STIEVENART

37.72.

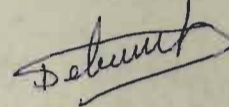
Dactylo. par :
A. WETE

Collat. par :

St. 2.1.58.

DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES
UNIVERSITAIRES.

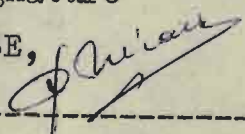
Je soussigné(e) (1) **SEBUSERUKA Didace**ressortissant(e) du (2) **RUANDA**.
nationalité: (2)
titulaire du compte n° **933.525**à la Banque **du Congo Belge**.....
fils (~~filie~~) de (3) **KAYEGO**résidant au (4) **RUANDA**.....
né(e) à **NYANZA**le **12.6.1935**.....
inscrit(e) pour l'année académique **1957... 1958**.....
en (année, faculté, groupe) **1ère. cand. d'ingénieur. civil et sc. physiques**.....
à l'Université **Lovanium de Léopoldville**.....
déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :
1°) une bourse d'études d'un montant de **.20.000**.....F
(en lettres **vingt mille francs**.....)
2°) un prêt d'honneur d'un montant de **.10.000**.....F
(en lettres **dix mille francs**.....)
prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant
ma sortie de l'Université.

Léopoldville, le 5/novembre 1957 Date et Signature 

(1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, **Luc GILLON**.....
Recteur de l'Université **Lovanium de Léopoldville**.....
certifie que M. **SEBUSERUKA Didace**.....
est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)
1ère. candidature. d'ingénieur. civil et de sciences. physiques.....
L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.

Léopoldville, le 13 NOV. 1957 Date et Signature

Le Recteur de l'Université,
P.o. Le Secrétaire de l'Université, **P.NICAISE**, 

Annexe(s) à joindre à la demande.

- soit une déclaration de l'autorité territoriale attestant que les parents de l'intéressé ont été soumis à l'impôt de capitation pendant l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause.
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant, en ce qui concerne l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause, le montant des revenus imposables, professionnels ou autres, déterminés conformément aux dispositions du Décret du 10 septembre 1951 et éventuellement une déclaration du chef de famille, contresignée par l'autorité territoriale, relative au nombre d'enfants à charge pendant le même exercice civil. Par enfant à charge il faut entendre les enfants de moins de 21 ans (sauf dans le cas d'étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement) n'ayant aucun revenu personnel.

N.B.: Les documents mentionnés ci-dessus ne doivent pas être annexés à la demande de bourses s'ils ont été transmis dans le courant du mois de janvier précédant, conformément aux instructions figurant in fine du 3e alinéa du chapitre II des instructions.



Léopoldville, le

B. P. 8150
Tél. 7501

UNIVERSITE LOVANIVM
LEOPOLDVILLE
CONGO BELGE

LETTRE DE GARANTIE

Je soussigné, Luc GILLON, Recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville, garantit par la présente que l'Université restituera au Gouvernement de la Colonie, les versements faits à Monsieur SEBUSERUKA Didace étudiant de l'Université Lovanium, en vertu de la demande de bourse ci-jointe, au cas où les documents nécessaires ne seraient pas fournis par l'intéressé ou si celui-ci ne remplissait pas les conditions requises pour l'obtention d'une bourse.

Fait à Léopoldville, le 13.11.1957
Le Recteur de l'Université

L. GILLON.

PROVINCE DE
DISTRICT DE
TERRITOIRE DE

A T T E S T A T I O N

Je soussigné (1) *NYISENSI*
..... *Pr. Ministre de Terr. de Kipali*
certifie par la présente que *KAYENGO* de NYANZA, sous-chef BAGIRIGOMWA Léopold. La Colline NYANZA, s'appelle GAHANGA ou NYANZA
père tuteur (2) de *SEBUSERUKA DIDAS* étudiant de
l'Université Lovanium de Léopoldville,
a été ~~soumis à l'impôt de capitation en (2) 1955~~
soumis à l'impôt de capitation en *1955* en a été dispensé en vertu
de (2) *exemption art. 4*

Lieu et date..... *Kipali le 17-12-57*



Signature
M. L. Seritani de Kipali
LEENAT

(1) Indiquer nom et titre.
(2) Biffer la mention inexacte.

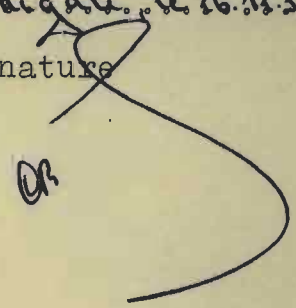
PROVINCE DE R. U. R. U.
SERVICE DES IMPOTS
VERIFICATION DE Kigali

DECLARATION.
=====

Je soussigné (1) .. *B. Koy. Conseil. A. P.*
..... *Ministère des Impôts - Kigali*
déclare par la présente que
Monsieur KAYEGO, de Nyanza. (Gahanga), sous-chef. BAGIRIGOMA. Léonard.....
père tuteur (2) de Monsieur SEBUSERUKA. Didace.....
étudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,
"^{soumis} ~~exempté~~ de l'impôt de capitation en 1956. ne tombe pas en 1956. sous
"l'application du décret du 10 septembre 1951. (2)
"exempté de l'impôt de capitation en 1956., a, comme revenus imposa-
"bles, professionnels ou autres (déterminés conformément aux disposi-
"tions du décret du 10 septembre 1951), des revenus dont le montant
"s'élève, pour l'exercice civil 1956., à la somme de
"..... (2)

Lieu et date.. *Kigali. le 26.12.57.*.....

Signature

DR




- (1) Indiquer nom et titre.
- (2) Biffer la mention inexacte.

PROVINCE DE
DISTRICT DE
TERRITOIRE DE

A T T E S T A T I O N

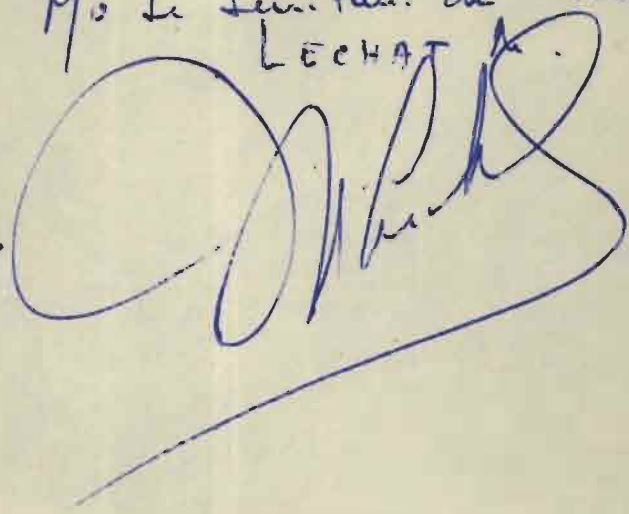
Je soussigné (1) *NYISENS J.*
Ad. Administrateur du Territoire de Kipali
certifie par la présente que *KAYEONGO* de *NYANZA*, sous-chef *BAGIRIGOMWA*
père tuteur (2) de *SEBUSERUKA DIDAS* étudiant de
l'Université Lovanium de Léopoldville,
~~a été soumis à l'impôt de capitation en (2) 1956~~
soumis à l'impôt de capitation en *1956* en a été dispensé en vertu
de (2) *Exempté art 7*

Lieu et date *Kipali le 17.12.57*

Sigillum

Signature

Mo Le Secrétaire du territoire
LECHAT



- (1) Indiquer nom et titre.
- (2) Biffer la mention inexacte.